



## Site Natura 2000 FR7200664

### « Coteaux calcaires de la Vallée de la Dordogne »



**Bilan de la 3<sup>ème</sup> tranche d'animation  
Novembre 2014 à novembre 2015**

*Landes à genévriers, sur la commune de Coux et Bigaroque (CA24)*

**Structure animatrice :**



**En partenariat avec :**



Site Natura 2000  
FR7200664 « Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne »

Mise en œuvre de la 3<sup>ème</sup> tranche d'animation  
Novembre 2014 à novembre 2015

## PREAMBULE

---

Le site Natura 2000 FR 7200664 « Coteaux calcaires de la Vallée de la Dordogne » s'étire sur une soixante de kilomètres en amont de la confluence entre la Vézère et la Dordogne, en grande majorité sur la rive droite de la rivière Dordogne.

Il a été créé en application de la Directive européenne « Habitat Faune Flore » et s'est doté en 2006 d'un document d'objectif (DOCOB), validé par arrêté préfectoral en février 2013.

Au cours des années 2011 et 2012, les services de l'Etat ont mené une consultation auprès des collectivités locales concernées, afin d'identifier parmi elles une structure éventuellement intéressée pour assurer la 1<sup>ère</sup> mission d'animation du site. Aucune collectivité ne s'étant prononcée en ce sens, **c'est alors l'Etat qui en assure la charge et Monsieur le Préfet de la Dordogne est nommé Président du comité de pilotage.**

Pour mener à bien cette mission d'animation, **les services de l'Etat ont pris l'attache de la Chambre d'Agriculture de la Dordogne** (au travers de son antenne du Périgord Noir) **en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine.** La prestation est prévue sur 36 mois, avec une tranche ferme de 12 mois et 2 tranches conditionnelles d'égale durée.

La première réunion du comité de pilotage pour le lancement de l'animation s'est tenue le 16 avril 2013, suivi par un bilan d'étape de l'animation le 10 septembre 2014.

### LES PERSONNES EN CHARGE DE L'ANIMATION DU SITE :

#### **Chambre d'Agriculture de La Dordogne Antenne du Périgord Noir**

**Bernadette BOISVERT**, conseillère  
environnement  
Temps consacré : 27 jours  
Autres missions :  
- Animation de 3 sites Natura 2000 de  
Coteaux calcaires du sud Dordogne  
- Développement du pastoralisme en  
Périgord Noir  
- suivis agronomiques des épandages  
d'effluents urbains...

#### **Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine**

**Nolwenn QUERO**, chargée de mission  
Temps consacré : 16,5 jours  
Autres Missions :

- Elaboration de Docob
- Inventaires et expertises naturalistes
- Rédaction de plan de gestion
- expertises et suivis chiropétérologiques...

**Patrick FABRE**, chargé de secteur Dordogne  
Temps consacré: 2.5 jours  
Autres Missions :

- Coordination et Management équipe
- Représentation territoriale
- Coordination et validation des rapports...

**Emilie FUMEY**, Responsable SIG/Foncier  
Temps consacré : 2 jours

## **RAPPEL DES ENJEUX ET OBJECTIFS DU DOCOB :**

Le site Natura 2000 comprend 3768 ha, répartis sur 27 communes. On y rencontre **5 habitats d'intérêt communautaire**, désignées comme suit :

**1. Forêts de *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*** (boisements de chênes verts) :

Installés sur les versants pentus des coteaux, en exposition sud à sud-ouest, on les retrouve essentiellement sur la moitié Est du site.

**2. Pelouses sèches semi-naturelles et facies d'embuissonnement sur calcaire :**

Issues de déforestations anciennes, elles sont menacées de fermeture du fait de l'abandon de pratiques agricoles traditionnelles (notamment le pastoralisme).

**3. Formations à *Juniperus communis* sur landes et pelouses calcaires** (landes à genévriers)

Elles sont généralement développées en taches, au sein des pelouses sèches calcicoles

**4. Pentes rocheuses calcaires, avec végétation chasmophytique**

Ce sont des falaises abruptes, qui emprisonnent une végétation pionnière qui colonise les anfractuosités

**5. Grottes non exploitées par le tourisme**

Elles servent souvent de gîtes pour des espèces protégées, notamment des chauves-souris.

Par ailleurs, si aucune espèce, n'était mentionnée dans le Formulaire Standard de Données (FSD), l'élaboration du DOCOB a mis en évidence l'utilisation régulière du site Natura 2000 par **2 espèces de chiroptères d'intérêt communautaire (Petit rhinolophe et Grand rhinolophe)**. De plus, la découverte d'un gîte de reproduction dans des anciens fours à chaux sur la commune de Domme, comprenant plus d'un millier d'individus (**Rhinolophe euryale, Grand rhinolophe et Murin à oreilles échancrées**), a accentué les enjeux du site. L'ancien four à chaux de Domme constitue donc un **site d'intérêt international** selon les critères d'évaluation retenus dans le cadre du Plan National d'Actions en faveur des chiroptères 2009–2013. Une étude de leurs territoires de chasse a été réalisée en 2012 par le CEN Aquitaine, avec l'analyse des territoires de chasse de chasse du Rhinolophe euryale et des propositions de mesures favorables à l'espèce et à la conservation de ses territoires de chasse.

### **Les enjeux du site, inscrits dans le Docob, sont les suivants :**

- ✓ Conserver des pelouses sèches et landes à genévrier. Ces milieux constituent un enjeu fort pour le maintien du patrimoine naturel sur le site Natura 2000 des coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne ;
- ✓ Maintenir des boisements de Chêne vert. Cette formation constitue un enjeu pour le patrimoine naturel du site Natura 2000 des coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne ;
- ✓ Maintenir l'équilibre entre la fréquentation du site Natura 2000 et la conservation du patrimoine naturel.

Les actions mises en place doivent également contribuer à la préservation des colonies de chauves souris dont les enjeux sont les suivants :

- ✓ Maintenir et développer un réseau important et continu de corridors de déplacements dans le paysage agricole des vallées ;

- ✓ Maintenir et développer des pratiques humaines (notamment agricoles) en prenant en compte les besoins des chauves-souris.

**Les enjeux du Docob sont déclinés en programme d'action résumé comme suit :**

- *PRESERVER LES HABITATS NATURELS ET LES ESPECES*
- Suivre l'efficacité des actions de gestion
- Sensibiliser et informer les acteurs usagers et le public
- Animer la mise en œuvre du document d'objectif

Les mesures de gestion proposées doivent également tenir compte des besoins relatifs aux chiroptères.

**LES MISSIONS DE LA STRUCTURE ANIMATRICE :**

Les missions d'animation à mettre en œuvre s'articulent autour des volets suivants :

1. Appropriation du Docob
2. Information, communication, sensibilisation
3. Mise en œuvre du PAE
4. Transcription des contrats CAD en MAET
5. Intégration des enjeux liés à la conservation des chiroptères
6. Etablissement du projet de charte Natura 2000
7. Mise en œuvre de mesures contractuelles
8. Soutien à des programmes de développement durable et appui territorial
9. Assistance à l'application du régime d'incidence
10. Synthèse, bilan et mise à jour du Docob

## CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS EN ANNEE 3

| Calendrier                       | Travaux à réaliser  | Responsable de l'action                |
|----------------------------------|---|--|
| d'octobre 2014 à mars 2015       | <b>Préparation à la mise en œuvre des MAEC :</b>  | Chambre d'Agriculture et CEN Aquitaine |
|                                  | - Sélection des mesures appropriées par territoire  |  |
|                                  | - Ebauches de cahiers des charges   |  |
|                                  | - Réponse à AMI (appel à manifestation d'intérêt)   |  |
|                                  | - Diagnostic de territoire et rédaction de PAEC pour réponse à l'appel à projet                       |  |
|                                  | - Mise à jour des cahiers de charges selon le nouveau règlement FEADER                                |  |
| Mars-avril 2015                  | <b>Information, sensibilisation des agriculteurs :</b>  | Chambre d'Agriculture                  |
|                                  | - Courrier d'information à tous les agriculteurs des communes concernées par les 3 sites              |  |
|                                  | - Journées d'information avec visites de terrain  |  |
|                                  | - Rencontres individuelles  |  |
| Avril à juin 2015                | <b>Mise en œuvre des MAEC :</b>   | Chambre d'Agriculture et CEN Aquitaine |
|                                  | - Diagnostics d'exploitation et diagnostics parcellaires sur les exploitations mobilisées par les MAE |  |
|                                  | - Elaboration de plan de gestion pastoraux sur les exploitations engagées en gestion pastorale        |  |
| De novembre 2014 à novembre 2015 | - Réponse aux sollicitations de porteurs de projets (évaluation d'incidences)                         | Chambre d'Agriculture et CEN Aquitaine |
|                                  | - Réponses aux sollicitations de propriétaires sur les sites natura 2000...                           |  |
|                                  | - Réponses aux interrogations des élus des collectivités concernées                                   |  |

# SYNTHESE ET BILAN DES ACTIONS CONDUITES

---

## 1 MISE EN ŒUVRE DES MAEC

### **Mise à jour du DOCOB selon les éléments du nouveau Plan de Développement Rural Aquitain**

Le précédent programme de MAET, sur lequel nous nous sommes appuyés en 2014 pour mettre en place des contrats entre l'Etat et des agriculteurs, n'a plus cours en 2015. Les agriculteurs qui avaient souscrit en 2014, logiquement pour 5 années, ont été informés au printemps 2015 de la rupture des contrats engagés.

Une nouvelle programmation du fond Européen FEADER se met progressivement en œuvre depuis 2014, avec une déclinaison régionale au travers du PDR Aquitain.

Au titre d'animateurs de sites Natura 2000, nous avons été conviés à plusieurs réunions régionales de présentation et étude du dispositif MAEC, par la région Aquitaine et la Chambre Régionale d'Agriculture. Un groupe de travail départemental s'est organisé pour étudier le dispositif et coordonner les projets. Les principales structures concernées par la démarche MAEC dans le département (Chambre d'agriculture, CEN Aquitaine, PNRPL) se sont retrouvées à 4 reprises pour proposer un modèle de diagnostic d'exploitation et parcellaire et échanger sur leurs pratiques.

### **Réponse à l'Appel à l'appel à projets (AAP) dans le cadre du nouveau dispositif MAEC**

Le nouveau dispositif MAEC s'est mis en place au travers d'une procédure d'appel à projet pour la construction des projets agroenvironnementaux et climatiques (PAEC) lancée par la Région Aquitaine. Elle a été précédée d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) le 31 octobre 2014, qui avait pour objectif d'estimer les volumes financiers sollicités et de pré-positionner des projets.

La nécessité de proposer un territoire cohérent au regard de ses enjeux nous a conduit à positionner notre réflexion à l'échelle globale de la Zone pastorale de Dordogne. La candidature s'appuie donc sur la zone pastorale de Dordogne, reconnue par Arrêté Préfectoral depuis le 30 mai 2013, auxquelles ont été associées 5 communes du canton de Terrasson pour lesquelles les enjeux sont analogues. Le PAEC principal comprend donc 164 communes du sud-est du département de la Dordogne.

*(Cf. annexe 1 : AMI PAEC principal et PAEC associé n°1)*

Le territoire englobe 3 PAEC associés qui sont les suivants :

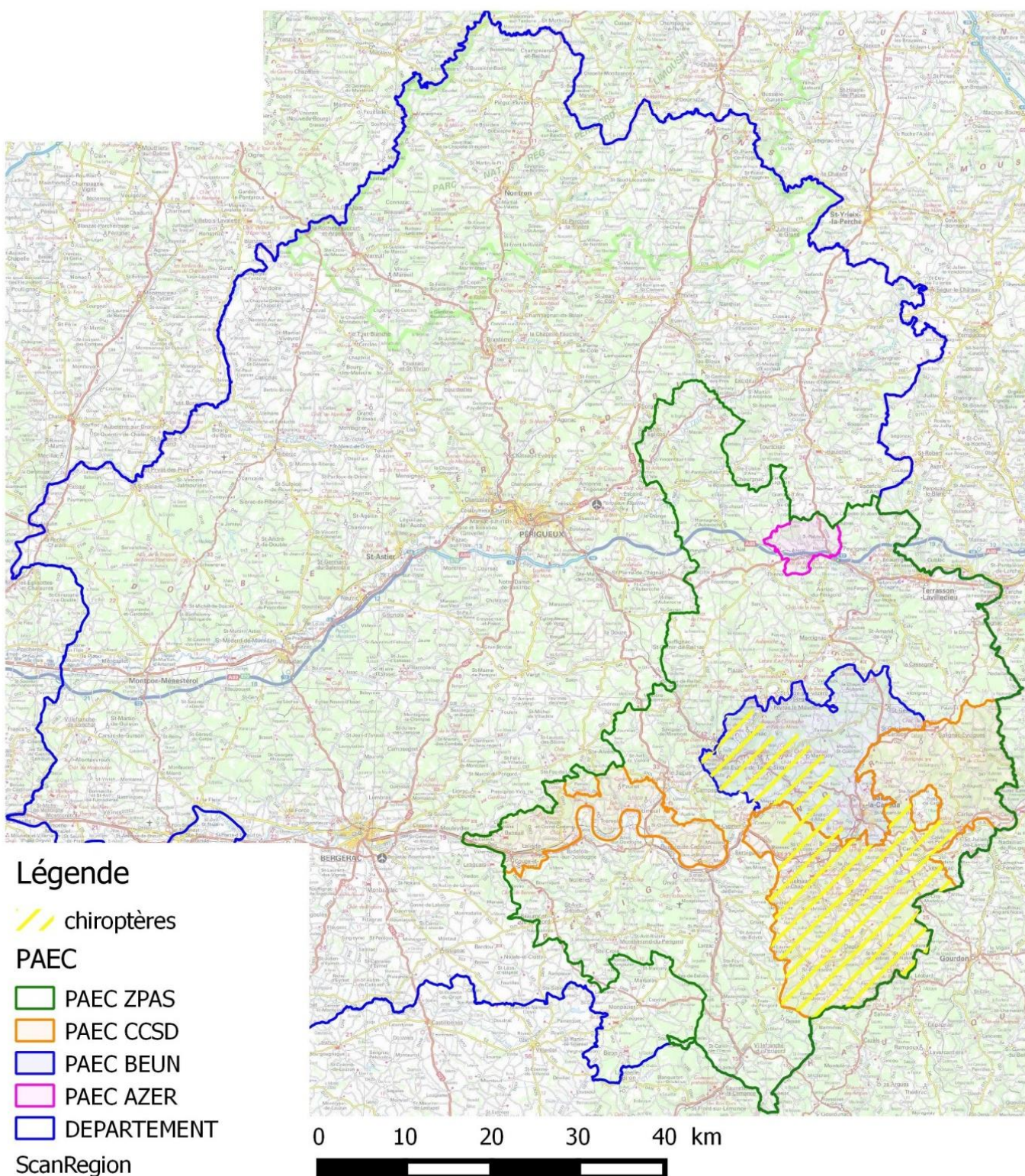
- ❖ PAEC associé n°1 des Coteaux calcaires du sud Dordogne, qui regroupent 47 communes réparties sur 4 sites Natura 2000 en phase d'animation, à savoir :
  - Le site FR7200664 « Coteaux calcaires de la Vallée de la Dordogne »
  - Le site FR7200665 « Coteaux calcaires de Proissans, Ste-Nathalène, St-Vincent-Le-Paluel »
  - Le site FR7200672 « Coteaux calcaires du causse de Daglan et de la vallée du Céou »
  - Le site FR7200676 « Coteaux calcaires de Borrèze »
- ❖ PAEC associé n° 2 des Vallée des Beunes, qui comprend 12 communes appartenant au site Natura 2000 FR7200666 « Vallée des Beunes »

- ❖ PAEC associé n° 3 des Grottes d'Azerat, qui comprend 2 communes du site Natura 2000 FR7200673 « Grottes d'Azerat »

NB : au sein des PAEC n° 1 et 2, un certain nombre de communes sont aussi concernées par un enjeu chauves-souris.

A l'issue de la présélection du projet, la Région Aquitaine a demandé que soient revus à la baisse chaque budget prévisionnel afin de satisfaire à l'enveloppe budgétaire disponible en Aquitaine. Nous avons alors participé à un comité de pilotage départemental réuni par les services de l'Etat (DDT 24 / DREAL), pour harmoniser les dossiers et proposer une réponse concertée.

## PAEC ZONE PASTORALE DE DORDOGNE



La réponse à l'appel à projet définitif, lancé début février, s'appuyait sur un projet de territoire bâti selon les étapes suivantes :

- ✓ Un diagnostic de territoire
- ✓ Le zonage
- ✓ Les types d'opérations ou les combinaisons d'opérations (combinaisons d'EU) à mobiliser au sein de la liste du PDRR
- ✓ Les définitions des curseurs territoriaux au sein du cahier des charges de l'opération,
- ✓ Les modalités de sélection des dossiers
- ✓ La (ou les) structure(s) en charge de l'animation
- ✓ Les outils complémentaires mobilisés
- ✓ Les objectifs de contractualisation et l'estimation du coût du projet
- ✓ Les modalités d'évaluation in itinere
- ✓ Les perspectives au-delà de la durée de l'engagement (perspectives au-delà de la MAEC).

**LES ENJEUX RETENUS POUR L'ENSEMBLE DU PAEC :**

- ⇒ **Maintien des milieux ouverts**
- ⇒ **Maintien des effectifs pâturant**
- ⇒ **Développement du pastoralisme sur les surfaces peu productives**
- ⇒ **Maintien des habitats d'intérêt communautaire**

A l'issue de la validation définitive du PAEC par la CRAE du 30 mars 2015, les cahiers des charges des MAEC ont été remaniés/complétés selon les éléments du nouveau PDRR, et complétés par des notices de territoire.

(Cf. annexe 2 : Dossier de candidature PAEC Zone pastorale de la Dordogne – annexe 3 cahiers des charges du PAEC associé Coteaux calcaires du Sud Dordogne et notice de territoire)

**Les MAEC proposées sur le PAEC associé des coteaux calcaires du Sud-Dordogne :**

| Type de couvert et/ou habitat visé   | Code de la mesure | Objectifs de la mesure   | Montant  | Financement            |
|--|-------------------|--|----------|------------------------|
| Prairies permanentes, landes, parcours, bois pâturés)  | AQ_CCSD_SHP1      | Mesure systèmes herbagers et pastoraux individuelle  | 58,00 €  | 75% Europe<br>25% Etat |
|  | AQ_CCSD_SHP2      | Mesure systèmes herbagers et pastoraux collective  | 47,15 €  | 75% Europe<br>25% Etat |
|  | AQ_CCSD_HE01      | Milieux ouverts - Maintien de l'ouverture par gestion pastorale  | 75,44 €  | 75% Europe<br>25% Etat |
| PP, landes avec présence de ligneux bas  | AQ_CCSD_HE02      | Milieux moyennement embroussaillés - maintien de l'ouverture par entretien mécanique/manuel                | 82,63 €  | 75% Europe<br>25% Etat |
|  | AQ_CCSD_HE03      | Milieux moyennement embroussaillés - maintien de l'ouverture par gestion pastorale et complément mécanique | 135,44 € | 75% Europe<br>25% Etat |
| PP, landes, friches, fortement embroussaillées   | AQ_CCSD_HE04      | Milieux fortement embroussaillés - ouverture et entretien par gestion mécanique/manuelle                   | 282,33 € | 75% Europe<br>25% Etat |
|  | AQ_CCSD_HE05      | Milieux fortement embroussaillés - ouverture et entretien par gestion pastorale et complément mécanique    | 286,06 € | 75% Europe<br>25% Etat |
| habitats d'intérêt communautaire de Prairies mésophiles et habitats d'espèces pour le Damier de la Succise | AQ_CCSD_HE06      | Gestion des prairies par retard de fauche (20 j)   | 120,86 € | 75% Europe<br>25% Etat |
|  | AQ_CCSD_HE07      | Gestion des prairies par retard de fauche (20 j) avec absence de fertilisation                             | 165,32 € | 75% Europe<br>25% Etat |
| Habitats d'espèces pour les chauves-souris   | AQ_CCSD_HE06      | Gestion des prairies par retard de fauche (20 j)   | 120,86 € | 75% Europe<br>25% Etat |
|  | AQ_CCSD_HE07      | Gestion des prairies par retard de fauche (20 j) avec absence de fertilisation                             | 165,32 € | 75% Europe<br>25% Etat |
|  | AQ_CCSD_HE08      | Conversion de terres arables en prairies avec absence de fertilisation                                     | 381,21 € | 75% Europe<br>25% Etat |
|  | AQ_CCSD_VE01      | Enherbement sous vergers   | 182,61 € | 75% Europe<br>25% Etat |
|  | AQ_CCSD_VE02      | Absence de traitements herbicides sur les vergers  | 233,82 € | 75% Europe<br>25% Etat |
|  | AQ_CCSD_VE03      | Absence de traitements phytosanitaires de synthèse sur les vergers   | 368,50 € | 75% Europe<br>25% Etat |



## **Information Communication**

⇒ *Journées d'information sur le programme de MAEC*

Pris par le temps, entre la validation du PAEC au 30 mars (sans que les cahiers des charges des types d'opération soient calés) et la date limite de dépôt des dossiers de candidature (initialement fixée au 9 juin), nous n'avons pas réalisé une plaquette d'information telle que nous l'avions envisagé. Nous avons donc pris l'option d'organiser 6 réunions d'information à destination des agriculteurs, complétées par des visites de terrains pour illustrer le propos. Outre l'information via le bulletin semestriel du CRDA et les journaux d'information locaux, tous les agriculteurs résidant dans une commune concernée par un site Natura 2000 ont été individuellement conviés par courrier à ces réunions d'information.

Les moyens déployés ont permis un bon taux de réponse, mais des agriculteurs se sont manifestés tardivement ; nous leur avons proposé de les remobiliser pour la prochaine campagne au printemps 2016.

## **2 BILAN DES CONTRATS MAEC ENGAGÉS EN 2015**

6 diagnostics ont été réalisés sur le territoire des coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne, pour seulement 3 contrats engagés.

*(Cf. annexe 4 – exemple de diagnostic d'exploitation et parcellaire)*

2 mesures systèmes herbagers et pastoraux ont été mises en place sur 86 ha et 2 mesures de gestion pastorale sur 56 ha. Ces 2 mesures sont bien adaptées aux exploitations d'élevage bovins et ovins viande extensives de notre territoire. Elles ont permis de remobiliser des parcelles de landes et de bois qui étaient plus ou moins abandonnés et qui ont été réintégrées dans les surfaces pâturées des exploitations.

Les mesures d'ouverture des milieux quant à elles n'ont pas été mobilisées. La gestion pastorale suffit dans beaucoup de cas à ré-ouvrir correctement le milieu, mais quelques secteurs fortement embroussaillés auraient justifié les mesures d'ouverture de milieux fortement embroussaillés. 2 diagnostics avaient d'ailleurs été réalisés en ce sens, le niveau de rémunération des mesures concernées, encore plus faible que dans la précédente programmation, comparé à la difficulté de mise en œuvre, n'a pas permis de convaincre les agriculteurs.

Le site des coteaux calcaires de la Vallée de la Dordogne est également concerné par un enjeu chauves-souris : il constitue une partie du territoire de chasse du gîte de reproduction situé sur la commune de Domme. Les mesures spécifiques visant cet habitat d'espèces ont été retenues comme secondaires dans le PAEC. Pour cette première campagne, nous n'avons donc pas cherché à mobiliser en priorité sur cet objectif et aucune mesure visant cet objectif n'a été mise en place.

### **Localisation des mesures engagées vis-à-vis des sites Natura 2000**

6 îlots représentant 4 ha 30 ont été engagés à l'intérieur du site Natura 2000 des coteaux calcaires de la Vallée de la Dordogne, entre Calviac et Carlux. Par ailleurs, sur les communes de Coux-Et-Bigaroque, Mouzens, Calviac-En-Périgord, Carlux et Orliaguet, de très nombreuses parcelles engagées en MAEC sont positionnées en bordure des sites Natura 2000. La difficulté est que la majorité du foncier situé en Natura 2000 n'appartient pas aux agriculteurs et se trouve souvent dans des pentes impraticables.

Par contre, 1 ha d'habitats d'intérêt communautaires de type pelouses sèches en sous bois a été identifié sur la commune de Coux-Et-Bigaroque hors des sites Natura 2000. Une mesure de gestion pastorale y a été engagée.

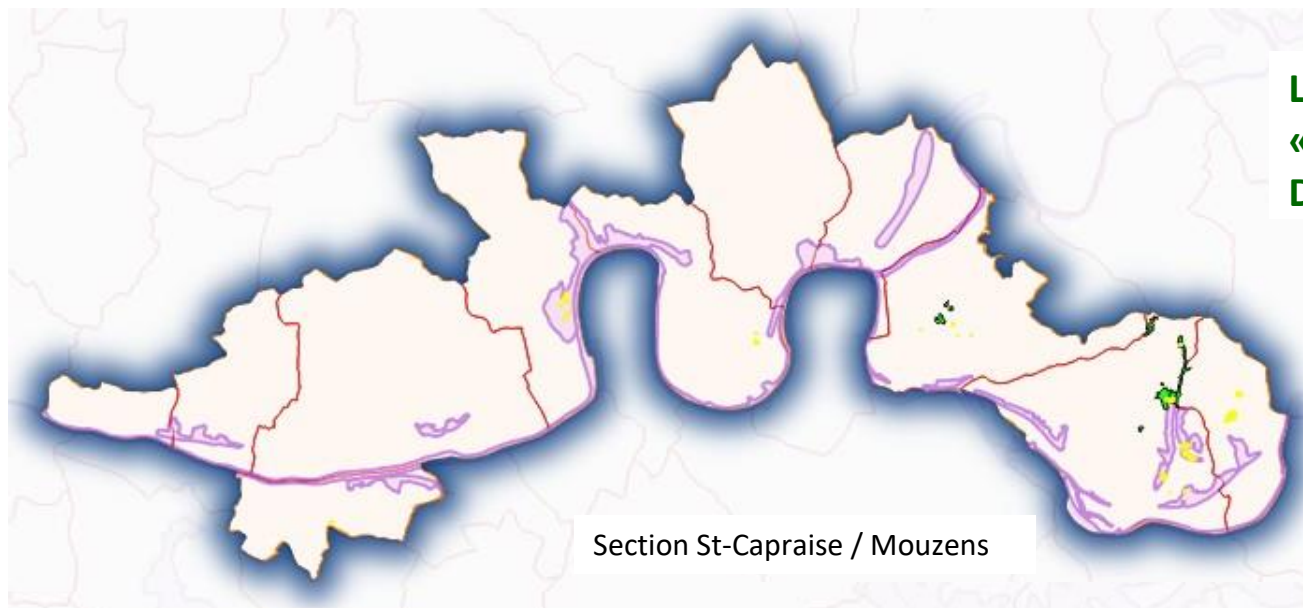
| <b>Bilan MAEC 2015 - Coteaux calcaires de la Vallée de la Dordogne</b> |                   |                                      |               |                 |              |               |                 |                        |
|--|-------------------|--------------------------------------|---------------|-----------------|--------------|---------------|-----------------|------------------------|
| Identifiant  | Commune           | SHP1                                 |               |                 | HE01         |               |                 | Montant engagé / 5 ans |
|  |                   | ha                                   | Coût unitaire | Montant annuel  | ha           | Coût unitaire | Montant annuel  |                        |
| ALLEGRE Jérôme   | Coux Et Bigaroque | 40,07                                | 58,00         | 2 324,06        | 22,80        | 75,44         | 1 720,03        | 20 220,46              |
| BOURGES Adrien   | Coux Et Bigaroque | diag réalisé sans contractualisation |               |                 |              |               |                 |                        |
| CLUZEL Louis Jean  | Carlux            | 45,94                                | 58,00         | 2 664,52        |              |               |                 | 13 322,60              |
| MEYNARD Benoît   | Saint Chamassy    | diag réalisé sans contractualisation |               |                 |              |               |                 |                        |
| SARL FORTUNEL  | Mouzens           | diag réalisé sans contractualisation |               |                 |              |               |                 |                        |
| TRAVERSE J-Pierre  | Carlux            |                                      |               |                 | 33,11        | 75,44         | 2 497,82        | 12 489,09              |
|  |                   | <b>86,01</b>                         |               | <b>4 988,58</b> | <b>55,91</b> |               | <b>4 217,85</b> | <b>46 032,15</b>       |

### **Bilan qualitatif des actions engagées**

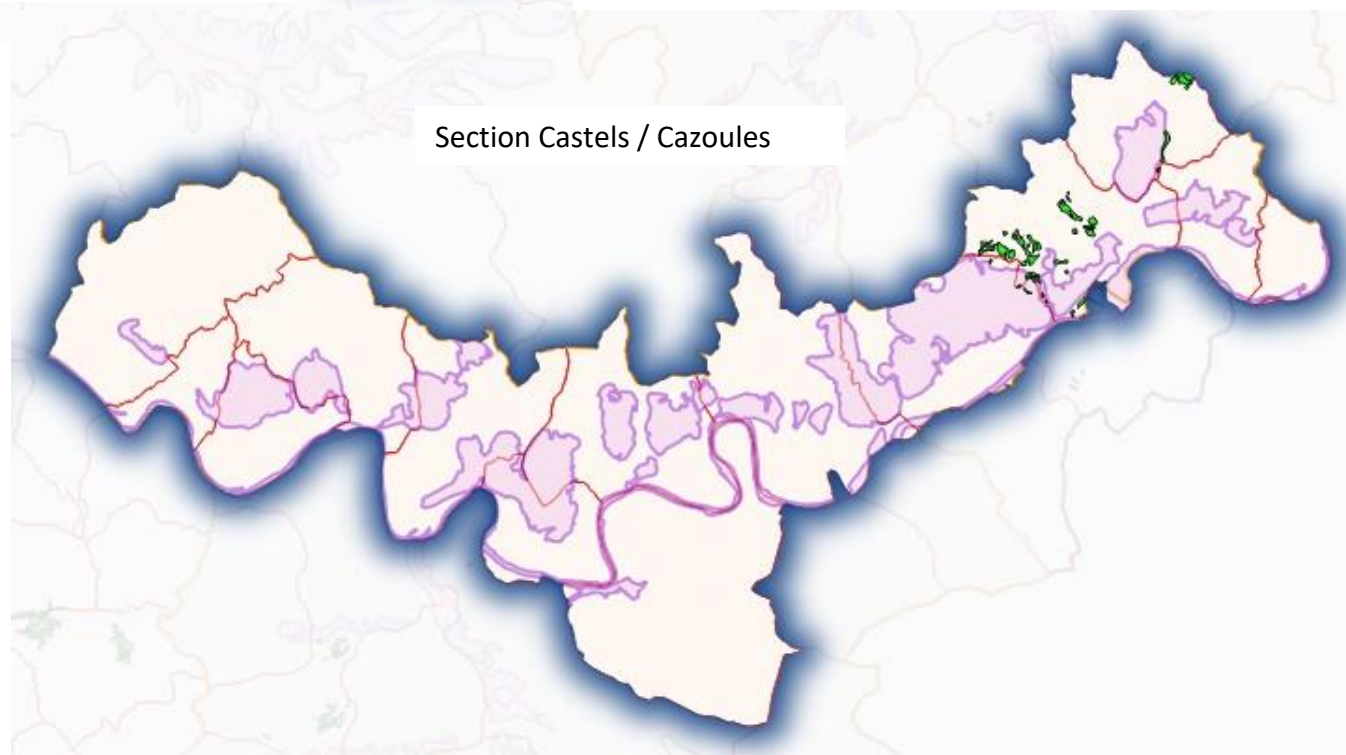
L'appui aux pratiques pastorales extensives sur les exploitations permet de renforcer l'entretien de secteurs naturellement voués à la déprise, y compris au sein ou en limite des sites Natura 2000.

Par contre, alors que l'ouverture de milieux très embroussaillés est un enjeu majeur sur les communes concernées, il est fort dommageable que les mesures MAEC qui y contribuent soient de moins en moins rémunérées. Elles deviennent totalement inefficaces lorsque le niveau d'embroussaillage est important et les conditions d'accès difficiles, raison pour laquelle cette mesure n'a pas été engagée au cours de cette campagne.

**Localisation des contrats MAEC sur le site  
« Coteaux calcaires de la vallée de la  
Dordogne »**






Section St-Capraise / Mouzens

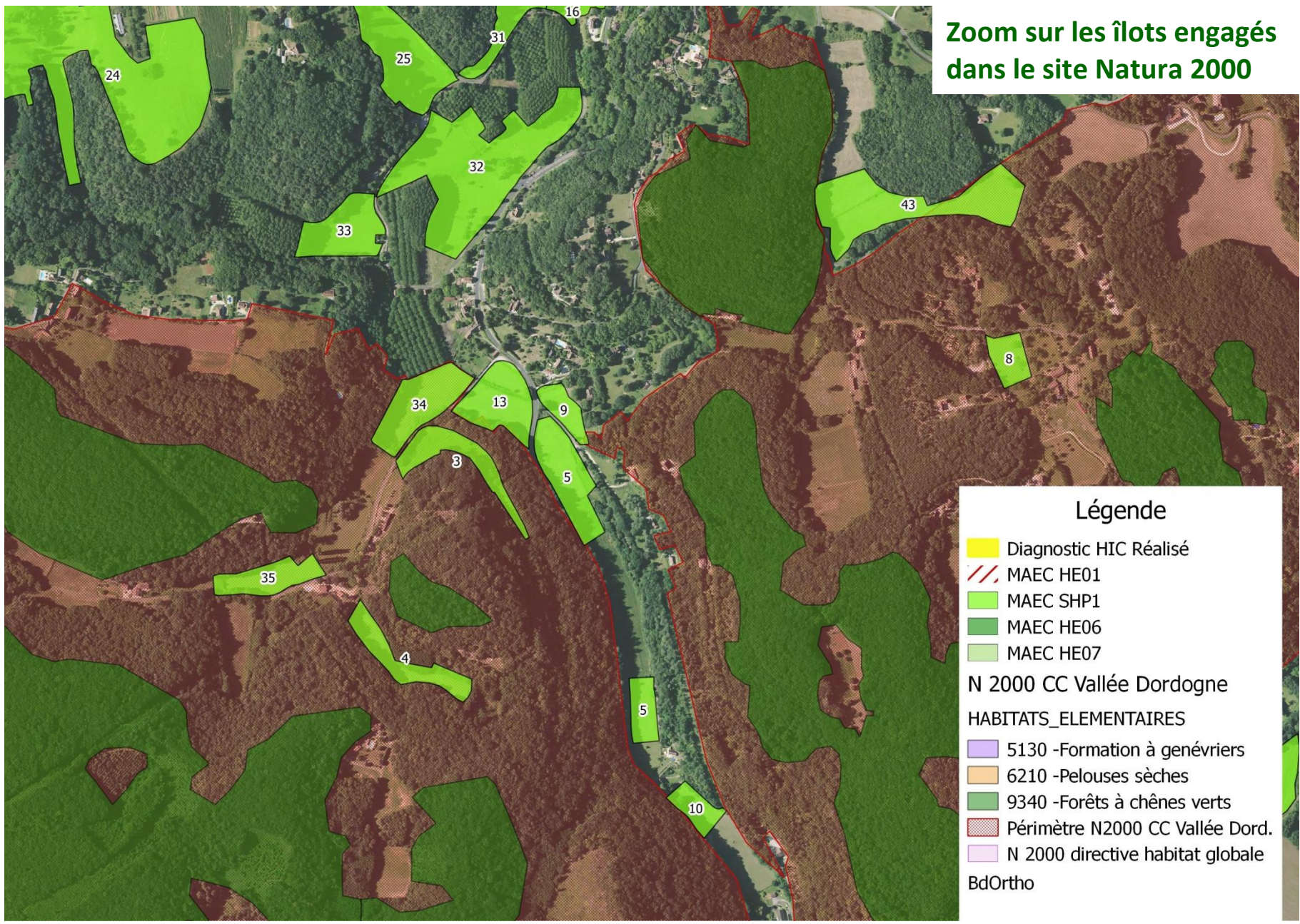


Section Castels / Cazoules

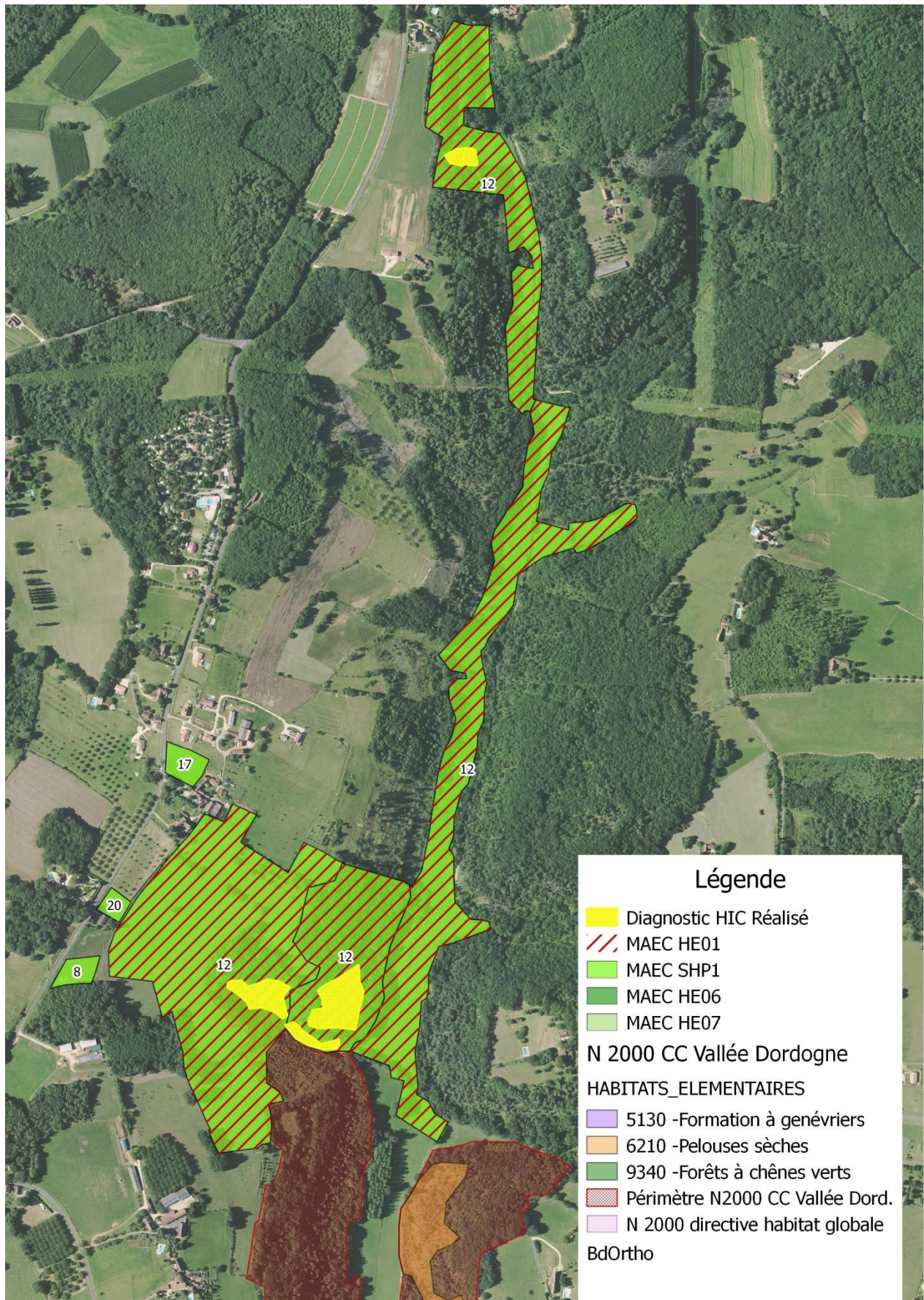
Légende :

-  Parcelles engagées en MAEC
-  Périmètres Natura 2000
-  Diagnostic HIC réalisé

## Zoom sur les îlots engagés dans le site Natura 2000



## Zoom sur les HIC identifiés en dehors du site Natura 2000



### **3 ELABORATION DE PLANS DE GESTION PASTORAUX**

Nous avons élaboré en 2014 un modèle de plan de gestion pastoral pour 2 dossiers MAET engagés sur ce territoire. A l'occasion des réunions d'information Aquitaine, les échanges avec d'autres territoires nous ont permis de croiser nos expériences et d'améliorer notre document cadre de gestion pastorale.

Ensuite, nous avons établi un plan de gestion pastorale avec les deux exploitations engagées dans la mesure AQ\_CCSD\_HE01.

*(Cf. annexe 5 – exemple de plan de gestion pastorale)*

### **4 MISE EN ŒUVRE DE CONTRATS NATURA 2000**

Quelques propriétaires ont souhaité nous rencontrer sur les sites concernés pour une information plus précise sur le dispositif Natura 2000 et les contrats Natura 2000. Néanmoins, en l'absence d'enveloppe dédiée à la mise en œuvre de contrats Natura 2000, au moins 1 contrat est en attente de mise en œuvre sur la commune de Mauzac et Grand Castang et peut être un second sur la commune de Coux-Et-Bigaroque, pour une surface totale de 13 ha. Les propriétaires ont été mobilisés depuis 2013, les diagnostics ont été réalisés, mais les propriétaires risquent de se démobiliser avant qu'il soit possible de mettre en place des contrats.

### **5 SOUTIEN A DES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET APPUI TERRITORIAL**

Au cours de cette phase d'animation, la structure animatrice n'a pas été sollicitée pour des actions en ce sens

### **6 ASSISTANCE A L'APPLICATION DU REGIME D'INCIDENCE**

Au cours de cette tranche d'animation, la structure animatrice a été sollicitée par des particuliers déposant une demande de permis de construire, pour fournir les informations nécessaires à la réalisation de leurs documents d'incidence :

- information sur les enjeux du site
- communication du périmètre réajusté et localisation des habitats d'intérêt communautaires.

4 particuliers nous ont sollicité sur les communes de Orliaguet, Beynac-Et-Cazenac, Saint-André-d'Allas et Mouzens.

### **7 PREPARATION ET ANIMATION DU COMITE DE PILOTAGE**

Le comité de pilotage prévu dans l'appel d'offre n'a pas encore été réuni par l'autorité de gestion, mais il devrait l'être avant la mise en place d'une prochaine phase d'animation.

## **8 PERSPECTIVES D'ACTION POUR UNE PROCHAINE TRANCHE D'ANIMATION**

Cette phase d'animation a enfin permis la mise en œuvre d'actions contractuelles. Elle devra être reconduite sur les campagnes suivantes pour ne pas rompre la dynamique enclenchée, et bénéficier des crédits du nouveau programme FEADER.

### **⇒ Poursuivre la mise en œuvre des MAEC**

La programmation des mesures agri-environnementales est prévue sur 3 campagnes successives, dont les deux suivantes vont se dérouler aux printemps 2016 et 2017. Les agriculteurs qui n'ont pu contractualiser en 2015 seront remobilisés sur la campagne suivante, et la communication sera poursuivie en 2016 et 2017. Sur les communes concernées par un enjeu chiroptère, la mobilisation portera également sur cet enjeu.

### **⇒ Mobiliser les propriétaires sur les sites Natura 2000**

Dès qu'une enveloppe sera disponible pour proposer des contrats Natura 2000, les propriétaires chez lesquels a été réalisé un diagnostic pourront être remobilisés pour mettre en œuvre des mesures contractuelles.

**ANNEXE 1 : AMI principal et AMI PAEC associé n°1**

**ANNEXE 2 : Notice de territoire du PAEC associé Coteaux calcaires du Sud Dordogne**

**ANNEXE 3 : Cahiers des charges du PAEC associé Coteaux calcaires du Sud Dordogne**

**ANNEXE 4 : Exemple de diagnostic d'exploitation et parcellaire**

**Annexe 5 : Exemple de plan de gestion pastorale**